



## Arrêté du 26 juillet 2021 fixant le nombre d'étudiants de troisième cycle des études pharmaceutiques, pour la spécialité de pharmacie hospitalière, autorisés à suivre une formation spécialisée transversale au titre de l'année universitaire 2021-2022

NOR : SSAH2121640A

ELI : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2021/7/26/SSAH2121640A/jo/texte>

JORF n°0172 du 27 juillet 2021

Texte n° 11

### Version initiale

Le ministre des solidarités et de la santé et la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Vu le code de l'éducation, notamment l'article D. 633-9 ; Vu l'arrêté du 4 octobre 2019 portant organisation du troisième cycle long des études pharmaceutiques, Arrêtent :

### Article 1

Le nombre maximal d'étudiants de troisième cycle long des études pharmaceutiques, pour la spécialité de pharmacie hospitalière, autorisés à suivre une formation spécialisée transversale au titre de l'année universitaire 2021-2022 est fixé à 18 et est réparti conformément au tableau figurant en annexe I.

### Article 2

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

### Annexe

#### Article

#### ANNEXE I

#### RÉPARTITION DES POSTES OUVERTS PAR FORMATION SPÉCIALISÉE TRANSVERSALE

Pharmacologie médicale / thérapeutique		Nombre de postes ouverts
Grand Est	Nancy	0
	Reims	0
	Strasbourg	1
Nouvelle Aquitaine	Bordeaux	0
	Limoges	0
	Poitiers	0
Auvergne-Rhône-Alpes	Clermont-Ferrand	1
	Grenoble-Alpes	1
	Hospices civils de Lyon	0

	Saint-Etienne	0
Bourgogne-Franche-Comté	Besançon	0
	Dijon-Bourgogne	0
	Brest	0
Bretagne	Rennes	0
	Tours	0
Centre-Val de Loire		
Ile-de-France	Assistance publique-hôpitaux de Paris	1
Occitanie	Montpellier	0
	Nîmes	0
	Toulouse	0
Hauts-de-France	Amiens-Picardie	0
	Lille	0
Normandie	Caen-Normandie	0
	Rouen-Normandie	0
Pays-de-la-Loire	Angers	1
	Nantes	1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Assistance publique-hôpitaux de Marseille	1
	Nice	0
	TOTAL	7

	Hygiène - prévention de l'infection, résistances	Nombre de postes ouverts
Grand Est	Nancy	1
	Reims	0
	Strasbourg	0
Nouvelle Aquitaine	Bordeaux	1
	Limoges	0
	Poitiers	0
Auvergne-Rhône-Alpes	Clermont-Ferrand	0
	Grenoble-Alpes	0

	Hospices civils de Lyon	0
	Saint-Etienne	0
Bourgogne-Franche-Comté	Besançon	0
	Dijon-Bourgogne	0
Bretagne	Brest	0
	Rennes	0
Centre-Val de Loire	Tours	0
Ile-de-France	Assistance publique-hôpitaux de Paris	0
Occitanie	Montpellier	2
	Nimes	0
	Toulouse	1
Hauts-de-France	Amiens-Picardie	0
	Lille	1
Normandie	Caen-Normandie	0
	Rouen-Normandie	0
Pays-de-la-Loire	Angers	1
	Nantes	0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Assistance publique-hôpitaux de Marseille	0
	Nice	0
	TOTAL	7

	Thérapie cellulaire / transfusion	Nombre de postes ouverts
Grand Est	Nancy	1
	Reims	0
	Strasbourg	2
Nouvelle Aquitaine	Bordeaux	0
	Limoges	0
	Poitiers	0

Auvergne-Rhône-Alpes	Clermont-Ferrand	0
	Grenoble-Alpes	0
	Hospices civils de Lyon	0
	Saint-Etienne	0
Bourgogne-Franche-Comté	Besançon	0
	Dijon-Bourgogne	0
Bretagne	Brest	0
	Rennes	0
Centre-Val de Loire	Tours	0
Ile-de-France	Assistance publique-hôpitaux de Paris	0
Occitanie	Montpellier	0
	Nîmes	0
	Toulouse	0
Hauts-de-France	Amiens-Picardie	0
	Lille	0
Normandie	Caen-Normandie	0
	Rouen-Normandie	0
Pays-de-la-Loire	Angers	1
	Nantes	0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Assistance publique-hôpitaux de Marseille	0
	Nice	0
	TOTAL	4

Fait le 26 juillet 2021.

Le ministre des solidarités et de la santé,  
 Pour le ministre et par délégation :  
 La directrice générale de l'offre de soins,  
 K. Julienne

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,  
 Pour la ministre et par délégation :  
 La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,  
 A.-S. Barthez